

## LA SEMAINE DE VOTRE DEPUTE

du 30 novembre au 4 décembre 2020



### > Non, notre droit local n'est pas un vestige du passé en voie de disparition

Créée en 2014 pour succéder à la commission historique d'harmonisation du droit local, la **commission du droit local** était un organisme à caractère consultatif, qui avait vocation à étudier toute mesure relative au droit local. En séance à la Chambre Haute mardi 2 décembre, le Garde des Sceaux a enterré cette commission, prétextant une absence d'existence légale.

Le député Raphaël Schellenberger est immédiatement intervenu auprès du Premier Ministre et du Garde des Sceaux, en leur proposant la mise en place d'une commission moderne, chargée de l'animation du droit local, et non de la gestion de son extinction progressive.

[Lire la suite](#)



### > STOCAMINE

Le 4 décembre, lors d'une visio-conférence entre les élus alsaciens, la Ministre de la Transition Ecologique Barbara Pompili a présenté les 6 scénarii retenus par le bureau d'études ANTEA GROUPE/TRACTEBEL ...

[Lire la suite](#)



### > AIDES FACE A LA CRISE

Le député a cosigné une lettre adressée à Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la nécessité de prendre en compte les demandes des professionnels du secteur (brasseur, producteurs, grossistes ...

[Lire la suite](#)



### > PROTECTION DE LA REPUBLIQUE

M. SCHELLENBERGER et les députés Les Républicains ont inscrit jeudi 3 décembre en discussion à l'Assemblée nationale une proposition de loi modifiant la Constitution pour garantir la prééminence des lois de ...

[Lire la suite](#)



### > LAICITE AU COLLEGE DE THANN

Du 30 novembre au 11 décembre, le collège Charles Walch de Thann mène un projet pédagogique sur le thème de la laïcité et des valeurs de la République. Le député Raphaël Schellenberger a pris part au premier ...

[Lire la suite](#)



**Les permanences rdv sont maintenues pendant le confinement**

La permanence parlementaire se trouve au 8 rue James Barbier à Cernay.

Le député et son équipe se tiennent à votre disposition par téléphone au 03 89 28 20 59, ou par mail à [raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr](mailto:raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr)